

Vos questions / nos réponses

Séance d'information

Par [Profil supprimé](#) Postée le 29/03/2010 07:05

Je souhaite organiser une séance d'information sur les différentes drogues auprès du personnel d'un lycée à la rentrée prochaine. Qui dois-je contacter en priorité? Gendarmerie ou association? Merci de bien vouloir m'éclairer.

Mise en ligne le 30/03/2010

Bonjour,

Vous pouvez, à votre convenance, vous adresser autant à la Gendarmerie qu'à une association de toxicomanie pour votre séance d'information ou même aux deux d'une manière conjointe. Il est à signaler que chacun restera, cependant, dans son rôle. Autant la Gendarmerie axera son intervention sur le volet répressif, c'est son rôle; autant une association ou toute autre structure de toxicomanie, insistera sur le volet informatif et/ou préventif.

Vous pouvez contacter le Centre de Soins d'Accompagnement et de Soins en Addictologie (CSAPA) de votre département de domicile. Les missions de ces centres sont :

1. L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage. Ils peuvent également fournir l'aide au repérage des usages nocifs.
2. La réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives,
3. Le diagnostic et des prestations de soins, dans le cadre d'une prise en charge médicale et psychologique. Le centre assure le sevrage ainsi que son accompagnement lorsqu'il est réalisé en milieu hospitalier,
4. La prescription et le suivi de traitements médicamenteux, dont les traitements de substitution aux opiacés,
5. La prise en charge sociale et éducative, qui comprend l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

Vous pouvez également vous adresser aussi à votre Centre d'information Régional sur les drogues et les dépendances (CIRDD). Les centres d'Information Régionaux sur les Drogues et les Dépendances sont des structures ressources au service de l'action publique de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILD).

Le périmètre de leurs activités prend en compte les trois axes des plans nationaux : la prévention, la prise en charge des usagers de drogues, l'application des lois et la lutte contre le trafic...Les trois missions des CIRDD

: Information/Documentation, Observation, Formation/Méthodologie, se complètent et contribuent à faire de ces centres des outils d'aide à la décision, au service des professionnels de la région, décideurs et acteurs de terrain, concernés par la problématique « Drogues ».

Pour connaître ces adresses, nous vous invitons à vous rendre sur notre site à la rubrique "S'orienter" et taper votre département.

Bien Cordialement.
